

Ostéopathe pour animaux

RNCP34772 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	212t
Formacode(s)	42022
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	23/07/2020
Date d'échéance	23/07/2023

Certificateur(s)

EUROPEAN SCHOOL OF ANIMAL OSTEOPATHY FRANCE · SIRET : 75053576700024

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'ostéopathe pour animaux analyse et explore la biomécanique de l'animal avec des méthodes systémiques. Il n'intervient pas sur les pathologies organiques qui nécessitent une intervention thérapeutique médicale, chirurgicale, médicamenteuse ou par agents physiques. Ces soins ne se substituent en aucun cas aux soins vétérinaires, ils sont complémentaires. Il intervient essentiellement pour le secteur agricole, mais aussi dans le secteur du tourisme, du loisir et le secteur privé. Les Ostéopathes pour Animaux exercent principalement en activité libérale.

ACTIVITÉS VISÉES

L'ostéopathe pour animaux :

- Évalue une situation clinique et établit un diagnostic ostéopathique
- Conçoit et met en œuvre un plan de traitement ostéopathique
- Identifie des cas nécessitant une prise en charge par le vétérinaire
- Veille sur l'état de la recherche et sur les évolutions de la profession
- Réalise un état de veille dans la recherche
- Respecte ses obligations professionnelles
- Crée, gère et développe son activité professionnelle

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Le titulaire est capable de pratiquer l'ostéopathie sur les animaux.

Il dispose les compétences suivantes :

- Évaluer une situation clinique et établir un diagnostic ostéopathique
- Concevoir et mettre en œuvre un plan de traitement ostéopathique
- Identifier les cas nécessitant une prise en charge par le vétérinaire
- Participer à la recherche dans le domaine de l'ostéopathie animale
- Gérer et développer son activité professionnelle

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- le secteur agricole: les écuries, les élevages, les exploitations agricoles : bovins, ovins, caprins...
- Les particuliers pour les soins aux animaux domestiques : chiens, chats et nouveaux animaux de compagnie (furets, lapins, rats, hamsters...),
- Les structures touristiques et de loisir : zoos, réserves, parcs, fermes éducatives, cirques, spectacles...

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe pour animaux, Praticien en ostéopathie animale, Praticien en ostéopathie pour animaux

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000034450108&categorieLien=id>

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Le jury de certification est une entité collégiale, composée de cinq membres :

- le Président : il anime et dirige la séance. Ce rôle est généralement attribué au Directeur de l'établissement ;
- le responsable de la formation : il présente les éléments constitutifs du dossier de chaque candidat (relevés de notes, procès-verbal de soutenance de mémoire, cent cas clinique, journées de tutorat et/ou bénévolat et projet professionnel) ;
- trois professionnels en lien avec la certification professionnelle (chef d'entreprise, éleveur, entraîneur, vétérinaire, ostéopathe... actif ou inactif). Ses professionnels n'ont cependant aucun lien avec l'Établissement ou les candidats.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury de certification est composé de cinq membres :

- le Président : il anime et dirige la séance. Ce rôle est généralement attribué au Directeur de l'établissement ;
- le responsable de la formation : il présente les éléments constitutifs du dossier de chaque candidat (relevés de notes, procès-verbal de soutenance de mémoire, cent cas clinique, journées de tutorat et/ou bénévolat et projet professionnel) ;
- trois professionnels en lien avec la certification professionnelle (chef d'entreprise, éleveur, entraîneur, vétérinaire, ostéopathe... actif ou inactif). Ses professionnels n'ont cependant aucun lien avec l'Établissement ou les candidats.

Base légale

Date de décision	23/07/2020
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	23/07/2023

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2019	28	0	100 %	—
2018	30	0	100 %	—
2017	26	0	100 %	—
2016	11	0	100 %	—
2015	17	0	100 %	—
2014	27	0	100 %	—
2013	13	0	100 %	—
2012	6	0	100 %	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP28153

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF
<https://esao.eu/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34772/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	22
Parcours menés à terme	26
Taux d'achèvement	118 %
Période	07/2022 – 07/2024

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	26
Montant total engagé	239 235 €
Coût moyen par dossier	9 201 €
Durée moyenne	1412 h
Période	05/2021 – 07/2023
Reste à charge titulaire	55 %
France compétences	20 %
Entreprise	9 %
France Travail	9 %
Régions	7 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.